pas possible, comme il l'avait espéré, de ressaisir les guides qui lui avaient échappé. Plusieurs personnes avaient tenté, mais inutilement, d'arrêter l'animal affolé; quand, à quelques mètres de la rue du Haze, un jeune garçon de 13 ans, Théophile Cany, demeurant rue Nollet, prit les guides au vol et, en se laissant traîner, a obligé le cheval à obliquer à gauche, de façon que la légère charrette est allée s'écraser contre un tombereau chargé de terre qui stationnait à l'angle de la rue du Haze.

La voiture et les harnais sont hors de service; mais le cheval n'a aucune blessure.

— Le père de Cany est titulaire d'une médaille de sauvetage.

Un ennemi de la police. — Mardi, à *cinq heures* du soir, l'agent de police Jules Dumortier passant rue de la Blanche-Porte, a été grossièrement insulté, sans aucun motif, par un ouvrier cardeur nommé Alphonse Vanwymelbeke.

Cet ennemi de la police a été conduit au poste et l'arrestation a été maintenue.

Emploi de servante sans certificat dans les estaminets. — Procès-verbal a été dressé à la charge d'un cabaretier de la rue de l'Epine pour infraction au règlement qui interdit d'employer des servantes non munies de certificats. Dans le cas présent, une domestique de vingt-sept ans a été surprise attablée avec des consommateurs.

Linselles. — *Cruellement mordus par un chien.* — En pénétrant dans le potager de M. Dupontroux, il allait travailler, M. Louis Delbecque, un vieillard de l'hospice, a été cruellement mordu par le chien de garde qui s'est jeté sur lui. A ses cris d'effroi Mlle Sophie Delbecque, sa sœur, qui essayait de se porter à son secours, a été également atteinte par les crocs de l'animal rendu furieux.

Les blessés seront plusieurs semaines sans pouvoir vaquer à leurs occupations.

Les PROSPECTUS PORNOGRAPHIQUES

Nous recevons cette lettre :

« Tourcoing, 7 mars 1897.

« Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

« Il y a peu de temps vous avez relaté, comme il convenait, en première page du *Journal de Roubaix*, l'ignoble propagande faite, au moyen de prospectus envoyés sous bande à domicile par la poste, en faveur d'ouvrages obscènes. La séance de vendredi dernier, au Sénat, où cette propagande a été dénoncée à M. le Ministre de la justice, vient ajouter plus de force aux conseils que vous donnez aux pères de famille pour l'arrêter et en prévenir le retour.

« La pornographie est de plus en plus envahissante. Ses affiches s'étalent sur tous les murs, ses *publications* illustrées font en grande partie l'ornement des devantures de certains marchands de journaux, et même des *bibliothèques des chemins de fer* et des kiosques de tramways, trop accueillantes pour ces malpropretés. Cette publicité au grand jour ne lui suffit plus ; il lui faut maintenant pénétrer dans les familles honnêtes par des moyens détournés, aussi hypocrites que perfides.

« Depuis quelques mois, à plusieurs reprises, bon nombre de personnes ont reçu à leur adresse des prospectus sur papier rose, en apparence inoffensifs. La page sous bande ne contenait que des titres de chansonnettes, titres si plus bêtes ni plus piquants que ceux des productions soi-disant littéraires de ce genre. *La bande enlevée*, la première page apparaissait presque décidante. L'honnête commerçant qui abrite ses magasins sous la protection d'un grand saint pourrait d'inspirer la moindre défiance ? C'était là un procédé digne de Tartufe.

« Si vous alliez plus avant, vous trouviez, au milieu du prospectus, sous la rubrique *libraerie amusante et fétichonne*, des nomenclatures et des détails d'ordurier, aussi révoltants que cyniques.

« Un père de famille, soucieux de l'honneur de ses enfants, aurait pu tromper par les apparences, laisser ce prospectus entre leurs mains pour les amuser. Je ne crois pas exagérer les choses en disant qu'une minute de cette lecture aurait suffi à les *salir pour toute leur vie*, et causer dans leur intelligence et dans leurs mœurs des désordres peut-être irréparables.

« *En pareille circonstance, vous êtes d'avis*, Monsieur le directeur, qu'une protestation platonique ne servirait à rien ; et qu'il convient de mettre ces trafiquants d'immoralité dans l'impuissance de nuire en les poursuivant devant les tribunaux. Il y a, vous l'avez signalé, un précédent. Une action en justice de plusieurs pères de famille a abouti, l'an dernier, à une condamnation sévère par le tribunal de la Seine.

« Tout le monde, il est vrai, n'a ni le temps ni le moyen d'intenter une action en justice. Mais tout le monde peut faire ce qu'on a fait ailleurs, sans aucun frais et à peu de peine. Dans plusieurs villes de province, la presse a recueilli auprès de ses lecteurs les prospectus en question, munis de leurs bandes, et sans nulle autorisation de poursuivre, délivrée sur papier libre à la *Ligue contre la licence des rues*, qui se charge de toutes instances devant les *Tribunaux*.

« Rien portant cette information à la connaissance de vos lecteurs, et, au besoin en leur servant d'intermédiaire avec la *Ligue contre la licence des rues*, vous rendriez à la cause de la moralité publique un service dont tous les honnêtes gens vous seraient reconnaissants.

« Je vous remercie à l'avance, Monsieur le Directeur, de l'hospitalité que vous voudrez bien accorder à ces lignes, et je vous prie d'agréer l'assurance de mes sentiments distingués. « ADOLPHE SEVIN. »

Le *Journal de Roubaix* transmettra volontiers à la *Ligue contre la licence des rues* les autorisations de poursuivre que lui enverront des pères de famille qui auraient reçu le prospectus dont il s'agit dans la lettre ci-dessus.

LILLE

Distinction honorifique. — M. le chanoine Robart, professeur d'écriture sainte à la Faculté de théologie, à Lille, vient de recevoir de Mgr Pavi, patriarche latin de Jérusalem, le brevet et les insignes du Saint-Sépulcre.

Mariage. — On annonce le mariage de M. de Puiffe de Magondeaux, attaché à la direction du Crédit lyonnais, avec Mlle Léonie Sénépar, docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Mlle Sénépart a fait ses premières études de médecine à la Faculté de Lille, où elle a obtenu le diplôme de médecin. Elle vient de terminer, avec succès, ses études et examens de doctorat à la Faculté de Paris.

Une école libre des arts et métiers à Lille. — La *Semaine religieuse* nous apprend qu'il va s'ouvrir à Lille, au mois d'octobre 1898, une « Ecole catholique d'arts et métiers », destinée à fournir, pour le Nord et la France entière, des ouvriers capables et des directeurs pour les divers groupes de métiers. Déjà le terrain est acheté et payé. Les constructions, le mobilier, les ateliers, les machines, les laboratoires, nécessiteront un appel à des généreusités sollicitées de tous côtés.

« Le bâtiment élevé et aménagé, il faudra encore assurer le recrutement de l'école par la souscription de bourses. Dans ce but, c'est à la France catholique entière que l'on devra s'adresser, puisque l'école d'arts et métiers de Lille est *la seule* qui, en France, se pose comme catholique, et qui se propose de former, pour tout le pays, des directeurs et des chefs d'ateliers aussi recommandables par la capacité technique que par les qualités morales, par le savoir-faire que par le bon esprit. »

Un monument à M. Moy. — Un certain nombre d'amis personnels et d'anciens élèves de M. Moy, convoqués par M. Margottet, recteur de l'Université, se trouvaient réunis, lundi soir, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres.

Il s'agissait de procéder à la formation d'un comité en vue de l'ouverture d'une souscription qui permette d'élever à M. Moy un monument qui perpétue sa mémoire.

Après un échange d'idées et d'observations entre les personnes présentes, le comité de souscription a été constitué ainsi qu'il suit :

Président : M. Margottet, recteur de l'Université ;

Vice-présidents : MM. Bersez, président des Anciens Elèves et amis de l'Université (section de Cambrai), et Gruson, directeur de l'Institut industriel du Nord ;

Secrétaire-trésorier : M. Pinloche, assesseur du doyen de la Faculté des lettres ;

Secrétaire-adjoint : MM. Peltier et Samson.

Sont la liste des membres, qui sont très-nombreux, et parmi lesquels se trouvent MM. G. Dubar, directeur de l'*Echo du Nord* ; Georges Roberl, rédacteur en chef du *Progrès du Nord* ; Sauve-Evansy, rédacteur en chef du *Réveil du Nord* ; Ferré, rédacteur en chef de l'*Echo du Nord*.

Une mère indigne. — L'autopsie du cadavre de l'enfant de la femme Thune a été pratiquée mardi à la faculté de médecine. L'opération a confirmé que le petit être a succombé faute de soins. La femme Thune a été arrêtée par la police de sûreté.

Deux suicides. — M. Jules M..., 56 ans, directeur et propriétaire de la maison d'ameublement du *Vieux-Chêne*, 77, rue Nationale, chevalier de la Légion d'honneur, s'est tué mardi, vers 9 h. 1/2 du matin, dans son bureau, en se tirant un coup de revolver dans la tempe droite.

M. M..., dont le caractère s'était assombri depuis quelques jours, donnait de vives inquiétudes à sa famille, dont le domicile particulier est rue Neuve-des-Meuniers. Aux questions qui lui étaient posées par ses fils, M. M... répondait que ses affaires lui donnaient de vifs soucis.

Dès mardi matin, le négociant arrivait à sa maison de commerce, rue Nationale, à l'heure habituelle et, vers neuf heures, il éloignait son fils aîné en l'envoyant traiter une affaire en ville. Après s'être assuré de son départ en interrogeant les ouvriers de l'ébénisterie, M. M... pénétra dans son bureau et se suicida.

Au bruit de la détonation, les employés accoururent et constatèrent que leur directeur rôlait sur le plancher, au milieu d'une mare de sang, tenant encore à la main le revolver dont il s'était servi pour se loger une balle dans la tête. Le *projectile, après avoir pénétré* par la tempe droite, était sorti par l'œil gauche.

Plusieurs médecins furent mandés en toute hâte, mais ils ne purent que constater le décès.

— Le représentant, pour le Nord, d'une maison bien connue dans le monde industriel, M. M..., âgé de 40 ans, marié, père de famille, s'est suicidé mardi matin, entre 8 et 7 heures, en se frappant de deux coups de couteau, l'un à la gorge, l'autre dans la région du cœur. La mort ne venant pas assez vite, le désespéré a encore eu la force de se pendre.

C'est en entrant dans sa chambre que sa famille s'est aperçue du malheur qui la frappait.

Le docteur Dutilleul, aussitôt appelé, n'a pu que constater le décès.

On ne sait exactement à quelle cause attribuer cet acte de désespoir, qu'on suppose avoir été exécuté dans une crise alcoolique.

LE PROCÈS
DE LA LAITERIE « PASTEURIENNE » à Arras

A l'audience correctionnelle du mardi 9 mars, à Arras, a été rendu le jugement contre la succursale de la *Laiterie Pasteurienne*, installée rue Saint-Aubert, en cette ville.

Par des considérants qu'il serait trop long d'énumérer ici, le tribunal a condamné Mlle Drouin, la gérante, à 16 fr. d'amende avec application de la loi Bérenger pour vente de beurre falsifié ; il a acquitté M. Gilson, directeur, du chef de ce délit et de complicité.

Le tribunal a ensuite condamné M. Gilson à 500 fr. d'amende et l'affichage pendant dix jours à un exemplaire, à la porte de la mairie d'Arras, pour ne pas s'être conformé aux prescriptions de la loi de 1887 sur les *margarines* et qui obligent les vendeurs de cette marchandise à la placer dans des vases clos ou à la livrer dans un papier portant très apparemment la *marque* de la *marchandise* vendue.

Concerts et Spectacles

L'orphéon « Les Inoffensifs. » — Voici le programme du concert que l'orphéon *Les Inoffensifs* offrira à ses membres honoraires, et au bénéfice de ses membres actuellement sous les drapeaux, le dimanche 14 courant à six heures précises, dans la salle salle de Mme veuve Couteau, rue de la Vigne :

4. Nous allons rire ! Dard, les Inoffensifs; 2. En Embuscade, Sandis, id., 3. Grand air d'opéra pour tenor, MM. Julien Debruyne; 4. Monologue comique, Clément Berte; 5. L'Orphéon de Fouilly-les-Nonnous, Section chorale, directeur Gasse-Gallion ; 6. Grand air d'opéra pour barytou, Victor Verjnon; 7. Scène comique, Do, re, re, mi, fa, sol; 8. Chansonnette comique, Louis Fodin. Le piano sera tenu par Mlle X...

A l'issue du concert grand bal, orchestre au grand complet. Le vestiaire sera gratuit.

Helchin. — Le concert organisé par la fanfare l'*Union* a été couronné du plus grand succès. La vaste salle des fêtes du café du Pont était comble et bon nombre de personnes même n'ont pu y prendre place. Les différentes parties du programme ont été *parfaitement interprétées*.

Les artistes tournaisiens, MM. Talabot et G. Cranvrit, sujets du théâtre, sont venus jeter le *fou rire* dans toute l'assistance.

La Société dramatique tournaisienne a montré, elle aussi, nos fois de plus sa haute valeur artistique.

Nos félicitations aux organisateurs, à qui revient tout l'honneur de cette charmante soirée.

Mouscron. — *Le concert de l'Harmonie Ste-Cécile.* — Dimanche à 7 heures du soir, l'*Harmonie Ste-Cécile*, dirigée par M. Alphonse Callens, a donné dans la salle du Casino, un magnifique concert. L'harmonie a exécuté avec beaucoup de talent plusieurs morceaux de son répertoire.

Un *Air varié* sur thème nouveau, composé récemment par son jeune et habile chef, M. Alphonse Callens, a principalement soulevé d'enthousiastes acclamations.

Quelques chanteurs amateurs ont également recueilli leur part de succès.

Avant la fin de la cérémonie, un banquet a été offert par M. Sterkman à M. Callens, au nom des membres de l'harmonie Sainte-Cécile. Le concert a pris fin vers neuf heures.

Tourcoing. — *Le Cyclist Club* vient d'inaugurer brillamment sa nouvelle fanfare à vélo qui s'est produite dans un concert donné hier aux *Neuf Provinces* avec le concours de Mmes Legrand et Berthiny, du théâtre de Tourcoing.

La fanfare comporte 30 exécutants; groupés seulement depuis très peu de temps ils n'ont encore pu nous donner que de petits morceaux, mais les ont enlevés avec un brio remarquable qui fait très bien augurer des exécutions futures, le directeur, M. Alfred Crombé, maintient ses musiciens dans une mesure stricte et énergique sans négliger les nuances; ce premier résultat a été très apprécié du nombreux public qui emplissait la vaste salle.

Mme Legrand, la créatrice si applaudie de *Thaïs*, a obtenu un grand et légitime succès dans l'air de *Samson et Dalila* et l'arioso de *Carmen*; Mlle Berthiny a joué à la perfection *Jean Marie* de Theuriet, ayant pour partenaires MM. Allard et Godefroid; M. Van Mansart, le baryton tournaisien a la voix chaude et puissante, a phrasé superbement l'air d'*Aben-Hamet* et M. Philippart a dit en excellent musicien deux gentilles mélodies. Enfin M. Emile Crombé a soulevé d'unanimes applaudissements en exécutant avec beaucoup de talent un solo de violon de Léonard et la méditation de *Thaïs*, cette page superbe qu'on ne se lasse pas d'entendre. Bref soirée charmante qui a fait événement à Tourcoing.

GRAND THEATRE de ROUBAIX (Hippodrome)

Clôture de la saison

Bur. 7 h. 1/2 — **Jeudi 11 mars 1897** — Rideau 8 h.

Soirée de gala. — Clôture de la Saison lyrique. — Au bénéfice de Mme CARROUL ; M. MAAS, et de Messieurs et Dames des chœurs.

PATRIE

Grand Opéra en cinq actes et six tableaux. — Poème de Victorien Sardou et Louis Gallet. — Musique de E. Paladilhe.

Chœurs et orchestre complet sous la direction de M. De la Fuente. Entrées de faveur rigoureusement suspendues.

Prix des places ordinaires. — Bureau de location pour toutes les places chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du Mardi 9 Février 1897.* — Présidence de M. MARTIN, vice-président. — Cours. — Une ouvrière Catherine Lamotte, âgée de 23 ans, avait pendant la journée du Mardi Gras fait la connaissance d'un tisserand, Alphonse Dewader, demeurant rue Newton à Roubaix. Ces deux jeunes gens s'amusèrent ensemble et vers le milieu de la nuit, Catherine Lamotte reconduisit son ami jusqu'à la porte de sa maison.

Au moment de se quitter, Dewader proposa à la fille Lamotte de venir passer la nuit dans sa chambre. Cette dernière refusa net et déclara qu'elle n'y consentirait jamais.

Dewader, qui avait beaucoup bu, entra dans une violente colère; il saisit Catherine Lamotte par le corps et la jeta violemment sur le pavé. Puis, s'acharnant sur sa victime, il lui labura la figure de coups de pied et de coups de poing.

Il se voit condamner à trois mois et un jour de prison.

AFFAIRES DIVERSES. — Jules Hollebecq, outrages publics à la pudeur et infraction à un arrêté d'expulsion à Comines, six mois de prison.

Tribunal civil de Lille. — JUGE D'EXPROPRIATION. *Audience du mardi 9 mars 1897.* — Magistrat-directeur, M. BOUILLON, juge ; président du jury, M. SATAH. — Aujourd'hui à midi ont été remises, dans une salle du Palais de Justice, les opérations d'expropriation, pour l'agrandissement général de la gare de Roubaix-Wattrelos, en vue de la réception du chemin de fer de Roubaix-Wattrelos à la frontière belge.

Voici les résultats de l'audience d'aujourd'hui :

1° M. Descamps, fabricant, rue des Fleurs, à Lille, pour une terre d'une contenance de 6 ares 46 centiares, située route de Lannoy, obtient une indemnité de 1 292 francs; il demandait 3,617 francs ; la Compagnie du chemin de fer du Nord offrait 775 fr. 20.

2° M. Armand-Félix Dujardin, propriétaire à Lille, boulevard Vauban, 27, obtient 804 francs pour 4 ares 2 centiares de terre situés Terre de l'Espierres ; on lui offrait 432 francs, il en demandait 1,768.

3° MM. Achille Bonte, cultivateur à Roubaix, Henri Lepers-Bonte, cultivateur à Bondues, Jean-Baptiste Derache-Bonte, cultivateur à Leers et Mlle Clémentine Duhamel, rentière à Fiers, sont expropriés de 7 ares 7 centiares de terrain, situés terre de l'Espierre ; le chemin de fer offrait 847 francs ; les consorts Bonte réclamaient 4,751 f. 04 centimes ; le jury leur accorde 2,121 francs.

M. Achille Bonte, locataire de cette terre, accepte l'indemnité de 75 francs qui lui est offerte par la compagnie.

4° *Cinq ares 66 centiares de terrain* situé territoire de l'Espierre, appartenant à M. Descamps ; offre, 2,248 fr.; demande, 7,607 fr., 04 centimes ; indemnité allouée : 3,366 *francs*.

5° Trois ares deux centiares de terrain, situé rue de Carihem, appartenant à M. Armand-Félix Dujardin; offre: 755 francs; demande: 3322 fr.; allocation: 1208 fr.

6° Mlle Félicité Fourlinnié, cultivatrice à Wattrelos, possède rue de Carihem, une terre de 26 ares 91 centiares on lui en exproprie 20 ares 98 centiares, pour lesquels on lui offre 2,098 francs. La parcelle qui reste étant par trop réduite, Mlle Fourlinnié a, à l'audience, requis pour cette annexe acquisition par la compagnie, qui accepte, et offre 593 francs pour ces 5 ares 93 centiares.

La demanderesse réclame 23,153 fr. pour la partie principale, et 6,623 fr. pour l'annexe.

Le jury lui accorde 7,343 fr. pour la partie principale, 2,075 fr. 50 pour l'annexe, soit, en tout, une somme de 9,418 fr. 50.

7° Encore une terre de MM. Achille Bonte, Henri Lepers-Bonte, J.-B. Derache-Bonte et de Mlle Duhamel, terre située rue de Carihem, et d'une contenance de 70 ares 99 centiares; il y a une petite annexe de 4 ares 1 centiare, pour laquelle a été faite une réquisition d'acquisition.

Pour les 70 ares, la Compagnie du Nord offre 7,099 fr.; les consorts Bonte demandent 78,508 fr. 80 et obtiennent 31,945 fr. 50; pour l'annexe, ils obtiennent 1,804 fr. 50 alors qu'ils réclamaient 4,493 fr. 20 ; l'offre était de 401 francs.

Cette terre était louée à Mme veuve Pierre Watteau, cultivatrice, rue de Tournai, à Roubaix. On lui offrait, pour les préjudices que lui causera son éviction, une somme de 723 francs ; elle demande 1,850 francs et en obtient 1,075.

8° Pour une pâture, rue de Carihem, de 4 ares 14 centiares, il est accordé à M. Armand-Félix Dujardin, 2,070 francs. Il réclamait 4,140 fr., on lui en offrait 724.

9° Nous suivons l'ordre dans lequel les affaires sont venues devant le jury, d'après le rôle déterminé à l'avance. Aussi avons-nous à indiquer maintenant l'allocation accordée à Mme veuve Watteau, pour la privation de jouissance de terres appartenant à M. Dujardin, et dont nous avons signalé l'expropriation sous les numéros 2, 3 et 8; et à en faire locataire.

Le jury accorde pour le tout 350 francs, alors que l'offre était de 70 francs le demandeur de 475 fr.

10° Voici maintenant l'expropriation la plus importante de la session ; c'est celle d'une terre d'une contenance de 39 ares 43 centiares, située rue des Trois Ponts, et qui appartient à M. Julien Bonte, rentier à Dottignies (Belgique), pour 1/4, M. Louis Bonte, cultivateur à Dottignies, pour 1/8, Mme Van-de-putte-Bonte, pour 1/8, Mme Céline Masquelde, pour 1/12, Mme Lemaire-Masquelle, de Roubaix, pour 1/12, Mme veuve Philippart-Masquelle, de Mouscron, pour 1/12, et M. Emile Tiers, cultivateur à Roubaix, pour 1/4.

L'offre faite par la Compagnie du chemin de fer du Nord est de 19,715 francs; les propriétaires réclament 98,290 fr.; le jury d'expropriation fixe à 59,145 francs l'indemnité. L'occupeur de ce terrain est M. Emile Mortier, marchand de sable à Fives-Lille, à raison de dommages et de pertes spéciaux que lui cause cette éviction, il réclame une indemnité de 17,208 fr.; le chemin de fer lui offre 1 fr. L'allocation accordée est de 3,500 fr.

11° Dix-huit centiares de terres, aux Trois-Ponts, à M. Frémeaux-Lorthiois, cultivateur à Roubaix; demande : 81 fr.; offre : 36 fr.; allocation : 63 fr.

L'audience est levée à six heures un quart, elle sera reprise demain mercredi, à onze heures.

NORD

Le départ de la flottille islandaise à Dunkerque. — Mardi après-midi, une vingtaine de goélettes islandaises ont pris la mer par un vent assez favorable. Jusqu'à présent il n'y a qu'une trentaine de goélettes qui se sont dirigées vers les mers hyperboréennes et le gros de la flottille fera route dans le courant de la semaine.

Le bruit a couru qu'un navire parti il y a 8 jours aurait fait naufrage, mais cette nouvelle peut être considérée comme fausse, aucun renseignement officiel n'étant parvenu.

Le crime de Caestre. — Arrestation de l'assassin. — Le lâche assassin de Mlle Marie Cauliau vient d'être arrêté à Vincennes.

Cet individu est un sieur Boons, âgé de 23 ans, né à Caestre, qui avait quitté, il y a une vingtaine de jours, la prison d'Hazebrouck après y avoir purgé une condamnation à quatre mois de prison pour vol.

Boone a été trouvé porteur de la montre en or qu'il avait enlevée à Mlle Cauliau, et d'un mouchoir ensanglanté.

Nos représentants au Parlement. — Voici comment se sont répartis, à la séance de lundi, les votes des députés du Nord dans les scrutins :

1° Sur l'ordre du jour pur et simple interpellation de M. Luce de Casabianca :

Ont voté *pour* : MM. Carpentier-Risbourg, Cochin, Cogel, Dansette, Evrard Eliez, Guillain, Hayez, Le Gavrian, Loyer, Pichon, des Rotours, Sirot-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté *contre* : MM. Défontaine, Dron, Guesde, Lopez, de Montalembert, Sever.

Se sont *abstenus* : M. Guillemin.

2° Sur l'ordre du jour de MM. Pierre Richard et Marcel Habert. Cet ordre du jour était ainsi conçu : « La Chambre désirant que le gouvernement s'abstienne de nommer des magistrats dans la circonscription où ils ont été candidats à des fonctions électives, passe à l'ordre du jour. »

Tous nos députés ont voté *pour*. La Chambre a adopté par 409 voix contre 10.

PAS-DE-CALAIS

Un accident aux mines de Lens. — Travaillant dans la veine du Souich, à la fosse n° 9, des mines de Lens, par suite de la chute d'une pierre qui s'est subitement détachée du toit, l'ouvrier Etienne Lefebvre, âgé de 37 ans, délégué mineur suppléant, a été atteint dans le bas des reins et dans l'aine.

Le blessé a été transporté à son domicile, rue Saint-Théodore, 19, où le docteur Brulent lui a prodigué ses soins.

L'état de l'ouvrier Lefebvre est très grave et l'on craint des lésions internes.

Arras. — *Un heureux gagnant.* — Un couvreur de Mouchy-au-Bois, père de sept enfants qui venait aujourd'hui toucher un coupon à la trésorerie générale, a appris que son obligation gagnant (100 000 francs) cent mille francs à un des derniers tirages.

Le crime de Maizières. — Le parquet de Montreuil a arrêté le nommé Sueur, de Marles, pour complicité dans le crime de Maizières à propos duquel deux arrestations ont déjà été opérées.

Valises : GALERIES LILLOISES. 11046—42313

En vue de la très prochaine Exposition des Nouveautés d'été, transformation complète des magasins et agrandissement de la plupart des rayons, aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille. 11046—42343d

HUILE DE FOIE DE MORUE
de Norwège
Provenance directe de Bergen

Sous cachets et bouteilles de la maison Soetenay de Dunkerque. Garantie d'une absolue pureté et d'un goût franc : le *litre* **3 fr.** ; 1/2 litre **2 fr. 25**.

Huile sans cachets, le litre : 2 fr. 50

Pharmacie DELABAERE, *51, rue d'Inkermann.*

3177 *ROUBAIX* 42505

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX. — Déclarations de naissances du mardi 9 mars.* — Jean Koenig, boulevard de Metz 108. — Olga Chmitt, rue Mauveau, 36. — Alphonse Buns, rue de l'Alma, fort Fresez, 8. — Louis Clarisse, rue de la Tuilerie, 42. — Louis Vandeghaeghe, rue Bourgelat, 22. — Raymond Scalbert, rue du Coq-Français, 176. — Achille Provoyeur, rue du Collège, 215. — Alfred Derville, rue Belaître, 13. — Georgette Vollekindt, rue Bayart, 29. — Franz Wattel, rue de la Barbe-d'Or, cour Carpentier, 6. — *Déclarations de décès.* — Henri Lestienne, 57 ans, rue des Fosses, impasse Ingouville, 30. — Velleda Cherqueux, 13 mois, rue Barbanès, 24. — Louis Vloghe, 9 ans, rue Magenta, 11. — François Deparcmentier, 5 ans, rue La Bouvière, 35. — Justine Destremaux, 75 ans, Hospice Cavail. — Félix Delobel, 10 mois, rue du Fort, cour Parent, 2. — Richard Gilman, 59 ans, quartier Lagrange. — Marie Moulon, 63 ans, rue Isabeau, 3. — Alfred Lemoine, 5 ans, Hotel-Dieu. — Henri Lampe, 48 ans, rue Pierre-de-Roubaix, cour Flipo.

LANNOY. — Déclaration de naissance du 9 mars. — Jean Joveneaux, rue Montplaisir.

TOURCOING. — Déclarations de naissances du 9 mars. — Jeanne Arco, rue du Moulin-Fontaine. — Philibert Montreuil, rue Saint-Louis. — Jean-Baptiste Callens, rue du Blanc-Seau. — Germaine Delannoy, rue du Brun-Pain. — Henri Duthoit, rue de Normandie. — Fernand Dhellemmes, à la Maternité. — Noémie Warhem, rue du Beau-Laurier. — Georges Derinck, rue de la Croix-Rouge. — Robert Prouvost, rue du Haze. — *Déclarations de décès.* — Henri Lefevere, 20 jours, rue Jourdan. — Edouard Louage, 26 ans, trieur, rue du Haze, 5. — Edouard Montagne, 52 ans, journalier, Hôpital civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille JACOB-MOULON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JACOB, sage-femme, née Marie Joséphine MOULON, décédée à Roubaix, le 9 mars 1897, dans sa 61e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le jeudi 11 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Isabeau-de-Roubaix, 3.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le jeudi 11 mars 1897, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Hélène-Pauline-Zénaïs BERNARD, décédée à Roubaix, le 2 février 1897, dans sa 29e année, administrée des Sacrements de pénitence et d'Extrême-Onction. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

A la Chambre. — Mardi, la discussion relative au régime des aliénés a été reprise. On se rappelle que la semaine dernière, M. Bertrand a interpellé M. le ministre de la justice sur certaines collocations arbitraires ordonnées à Gheel, en août 1896. M. Vandervelde a énergiquement combattu la réponse de M. Begerem qui avait dit que les formalités légales ayant été remplies, il ne pouvait intervenir.

Le despotisme des chefs socialistes. — La *Bataille*, organe socialiste de Namur, reçoit, dit-elle, de nombreuses lettres dénonçant l'autoritarisme des dirigeants du parti socialiste et protestant contre les exclusions des compagnons Delfosse, De Witte, Braeckman, Van Huffel, Nandrin, etc., etc. L'un des « exclusés » écrit à la *Bataille* que la situation devient intolérable dans le parti socialiste et qu'il faut ouvrir les yeux aux travailleurs.

« L'exclusion du citoyen Delfosse a été victime à la Ligue ouvrière bruxelloise est un véritable scandale et est acceptée avec trop de facilité. Cette mesure a été prise à la légère et beaucoup de membres de la Ligue la regrettent.

« C'est un petit état-major qui a mené la campagne contre votre collaborateur, dont on craint l'indépendance et qui est un gêneur pour beaucoup de petits chefs. Le citoyen Delfosse est un des plus anciens membres du parti socialiste. Très ardent, très actif, et il porte ombrage à certaines personnalités. Voilà son crime. »

La *Bataille* fait suivre les lamentations de son correspondant de Bruxelles des réflexions suivantes :

« Dans tous les partis, la critique des chefs se fait au grand jour, elle est d'utilité publique, de qui se passe dans le Borinage, par exemple, démontre bien que la censure est nécessaire, et le parti socialiste, *en concrétant des hommes qui jettent sur lui la désorganisation*, fait le jeu de ses adversaires.

» Depuis quelque temps, on ne parle plus que d'exclusions dans le parti socialiste ; les membres ne marchant pas militairement, à la puissance, sont exécutés immédiatement ; au nom d'une discipline de fer, il est défendu de broncher dans les rangs, le servitude doit être complète, le mot d'ordre observé. Le respect pour les sacro-saintes personnes des mandataires doit être absolu sous peine d'excommunication. »

Mons. — *Election socialiste.* — La Fédération libérale de l'arrondissement de Mons a officiellement la candidature de M. Houzeau. L'Association conservatrice a décidé de s'abstenir. M. Houzeau sera donc proclamé élu sans lutte.

Liège. — *Les élections des prud'hommes.* — Samedi, à 11 heures du soir, expirant le dernier délai pour la présentation des candidats à l'élection du 21 mars. Une seule liste comprenant en grande partie les membres sortants et composée par la Populaire, fut présentée.

Ces candidats ont été déclarés élus, faute de compétiteurs. Ils entreront en fonction pour six ans en juin prochain.

— *Une nouvelle attaque.* — Dans la nuit de lundi à mardi, vers minuit et demie, une sentinelle du fort de la Chartreuse, à Liège, a été attaquée par quatre individus. En voulant se défendre avec la crosse de son fusil, le soldat a fait partir le coup. La balle lui a traversé le mollet droit. Au coup de feu, les quatre assaillants ont disparu. La sentinelle a été transportée à l'hôpital militaire.

Liège. — *Un chef socialiste condamné.* — Samedi, le citoyen Riga, une des têtes du parti socialiste liégeois et conseiller communal suppléant, comparaissait devant le tribunal correctionnel de Liège, du chef de détournement.

Etant trésorier d'un syndicat de consommation, il dépensait l'argent que les malheureux houilleurs versaient à la caisse de la société.

Le tribunal a condamné le citoyen Riga à un mois de prison et 26 fr. d'amende.

Anvers. — *Le roi à la fête de la Croix-Rouge.* — Lundi, le roi s'est rendu, accompagné du prince et de la princesse de Naeyer et de Bruyn, à Anvers, pour assister à la fête annuelle de la Croix-Rouge belgique offerte cette année au Théâtre Royal.

Charleroi. — *Un drôle sous conseil judiciaire.* — Le tribunal de Charleroi a prononcé samedi matin la mise sous conseil judiciaire de Georges Warocqué. On a nommé son conseil Me Edmond Coppin, avoué.

Charleroi. — *La situation politique.* — Les délégués des sociétés catholiques ouvrières et des groupements ouvriers affiliés à la Ligue démocratique se sont réunis dimanche à Charleroi, sous la présidence de M. Michel Levie.

L'assemblée a été unanime à approuver les statuts d'union votés lundi dernier à l'Union catholique. L'alliance est donc parfaitement scellée entre catholiques. Il reste entendu que toute question d'alliance avec les libéraux est réservée.

Gand. — *L'enfant martyre.* — La femme Eichberger a été assignée en relève devant le président du tribunal de 1re instance pour se voir retirer provisoirement la garde de la petite Claudette de Connick. Claudette a été signalée à la requête du père de l'enfant martyre, M. De Connick, qui habite au Texas.

A l'arrivée de la voiture de l'huissier instrumentant, un attroupement s'est produit et l'on disait dans la foule que l'huissier venait pour enlever l'enfant martyr. La comparution devant le président aura lieu aujourd'hui, mercredi, à 9 heures et demie.

Gembloux. — *Les habitations ouvrières.* — Ce n'est pas seulement dans les grands centres que la loi sur les habitations ouvrières produit d'heureux résultats.

Pendant l'année 1896, le comité de patronage des cantons d'Andenne et de Gembloux a délivré 262 certificats relatifs à l'acquisition d'une habitation et 123 certificats ayant pour objet un emprunt contracté par un ouvrier pour pouvoir acquérir une maison.

Ces 385 certificats portant sur des opérations dont le chiffre total est de 703,400 francs, procureront aux ouvriers une réduction de droits d'enregistrement de près de 15,000 francs !

Depuis l'année 1889, date de son institution, le comité d'Andenne a délivré 896 certificats ayant trait à des opérations d'achat ou d'emprunt s'élevant à 3,456,000 francs.

Les ouvriers, à qui ils étaient destinés ont bénéficié d'une réduction de droits de près de 90,000 francs.

Quaregnon. — *Un terrible accident de charbonnage.* — Mardi matin, une terrible catastrophe s'est produite au puits de la Société du Couchant du Flénu, plus connu sous le nom de Manche d'Aplette, à Quaregnon. Une cage qui remontait du fond est allée jusqu'aux molettes et, de là, elle a été précipitée dans le vide.

On ne sait encore quel est le nombre des victimes. On n'a pu retirer que le sieur Maroille de Wasmuel, qui avait été tué sur le coup, et une femme qui a reçu de graves blessures, mettant sa vie très en danger.

Menin. — *Adjudication des premiers travaux du bassin de natation.* — Il a été procédé mardi, à dix heures du matin, à l'hôtel de ville, par le collège des bourgmestre et échevins, à l'adjudication des premiers travaux, (terrassements, maçonnerie, etc.) du bassin de natation, dont le devis, dressé par M. l'architecte communal, s'élève à 49,860.

Il ne s'est présenté que deux soumissionnaires savoir :

M. Remy Westyn, de Courtrai, au prix du devis.

M. Walcke-Costeur, entrepreneur à Menin, a été déclaré adjudicataire au prix de 18,675 francs : soit un rabais de 1,190 francs.

Menin. — *Conseil communal.* — Le Conseil communal se réunira en séance publique, jeudi prochain, 11 courant, à *quatre heures et demie*, ordre du jour :

Ordonnance de police sur le carnaval; Bassin de natation, résultat de l'adjudication; Travaux de pavage dans différentes rues de la ville, résultat de l'adjudication; Travaux d'hygiène, etc., dans la rue de Wervicq.

Vente et achat de terrain dans le quartier des anciennes casernes : Fabrique de l'église de Saint-Vaast. — Acceptation d'un legs : Distribution de prix à l'Académie de dessin : Taxe sur le colportage, modifications au règlement ; Taxe sur les chiens, modifications au règlement ; Budget des écoles d'adultes